



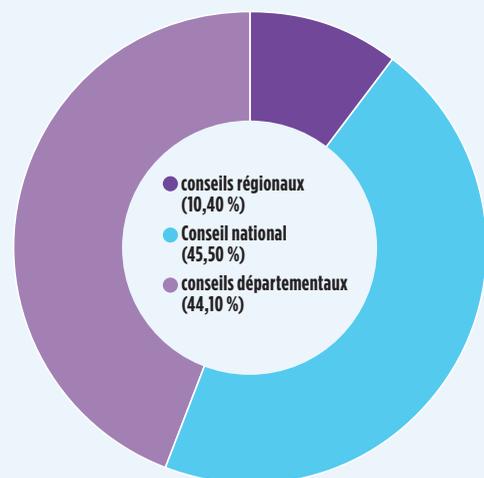
CHIFFRES CLÉS

LES COMPTES CONSOLIDÉS 2018 DES CONSEILS DE L'ORDRE

Le bilan financier de l'année 2018 représente pour la première fois le bilan des comptes consolidés du Conseil national et des conseils régionaux et départementaux. Il est également le bilan de deux gouvernances différentes, à la suite des élections des membres du Conseil national de juin 2018. L'actif et le passif concernent donc l'ensemble des avoirs et des créances des différents conseils de l'Ordre. Il est à noter que les réversions aux conseils départementaux et régionaux correspondent à près de 59 % du montant des cotisations encaissées. Concernant le Conseil national, une augmentation de la masse salariale a été rendue nécessaire par une très nette augmentation de son activité pour répondre à de nombreuses sollicitations de la part des conseils départementaux et régionaux, des pouvoirs publics ainsi que des différentes instances professionnelles. Nous pouvons noter un résultat excédentaire en baisse par rapport à 2017, dû essentiellement au gel de la cotisation et amoindri par des valeurs de placement au plus bas à la fin de l'exercice. Néanmoins, la recherche d'économie sur chaque poste de frais sera poursuivie pour l'exercice 2019.

ACTIF NET (en milliers d'euros)	31/12/18	31/12/17
Immobilisations incorporelles	577	333
Immobilisations corporelles	4 604	4 769
Immobilisations financières	1 796	2 071
Créances et valeurs mobilières	13 270	15 370
Disponibilités	6 810	4 191
Comptes de régularisation	106	136
TOTAL ACTIF	27 163	26 870

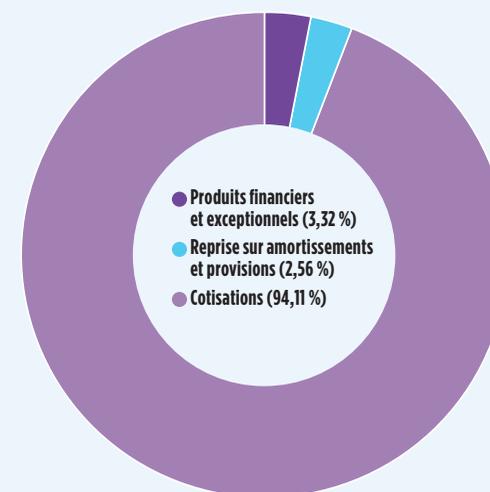
ACTIF NET (en milliers d'euros)	31/12/18	31/12/17
Capitaux propres	24 113	22 674
Résultat de l'exercice	667	1 439
Provisions pour risques et charges	147	147
Dettes financières	8	11
Dettes d'exploitation	971	2 227
Autres dettes	1 257	372
TOTAL PASSIF	27 163	26 870



RÉPARTITION DE LA COTISATION ORDINAIRE : 422 € POUR 2018

La cotisation 2018 est inchangée depuis 2017, et sa répartition entre les différents échelons ordinaires reste également identique. En chiffres, sur les 422 euros de cotisation ordinaire, 186 euros vont au conseil départemental, 44 euros vont au conseil régional et 192 reviennent au Conseil national. Par ailleurs, sur les 192 euros attribués au Conseil national, une somme importante est reversée sous forme d'aide ou de prise en charge directe de frais de structures aux instances départementales et régionales.

RÉPARTITION DES PRODUITS DU CONSEIL NATIONAL (23 329 K€)



COMPTE DE RÉSULTAT (en milliers d'euros)	31/12/18	31/12/17
Produits d'exploitation – financiers et exceptionnels	23 239	23 143
Charges d'exploitation	21 556	21 077
Autres achats et charges externes	4 436	4 630
Impôts et taxes	348	301
Frais de personnel	2 703	2 452
Autres charges	13 025	12 796
Dotations aux amortissements et provisions	1 044	898
Résultat d'exploitation	910	832
Résultat financier	-230	618
Résultat exceptionnel	7	17
Impôts sur les bénéfices	20	28
Excédent de l'exercice	667	1 439

RÉPARTITION DES CHARGES D'EXPLOITATION : 21 556 K€

